

## **SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2012**

Le dix septembre deux mille douze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

### **Etaient présents :**

Véronique SAUZEDE, Stephen HAYTER, Philippe NEUVILLE, Danielle CANTIE, Marie Sabine FOREST MUR, Jérôme FERNANDEZ, Roland SIRE, Etienne MERVOYER, David FERNANDEZ

### **Absents excusés :**

Marc FLANDIN, Sandrine MATEO et Véronique FAVRY

### **Ordre du jour**

- Travaux école maternelle (Le Maire)
  - Choix des entreprises, réalisation des travaux et financement des travaux. (Remise aux normes électriques, remplacement des huisseries et pose de volets roulants, abaissement des plafonds)
- Avancement des autres travaux (Le Maire et ses Adjoints)
  - Remplacement branchements plomb, raccordement Hameau de Brézilhou à la STEP de Ramounichoux, Avenue de Brézilhou, aire de jeu, maison Péchou, traversée RD 118, goudronnage,....
- Transformation local « Martinez Baudru » en logement d'habitation (Le Maire)
- Validation achats matériaux
  - Radars pédagogiques et illuminations de Noël (Philippe NEUVILLE)
- Point finances (Marie-Sabine FOREST MUR)
- Embauche personnel en CUI en remplacement de Maylis DARROUX
- Détermination de prix de l'eau pour l'exercice 2013
- Questions diverses.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du dernier conseil et le soumet au vote de l'assemblée.

Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour une délibération relative au devenir du SIVU de l'Abattoir de Quillan.

Le conseil approuve à l'unanimité

### **I- Travaux école maternelle :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la subvention de l'état est de 30% au même titre que celle du Conseil Général, l'ensemble de ces deux subventions représente donc 34 382,40 € pour un montant subventionnable de 57 304 € HT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à un avis d'appel à la concurrence par affichage au panneau extérieur de la mairie concernant le remplacement des huisseries et la pose de volets roulants à l'école communale, 5 entreprises ont déposé un devis

Il s'agit de :

- l'Entreprise MORA à 11340 BELCAIRE pour un montant de 43932 € HT
- l'Entreprise Dominique FERRAND à 11260 ESPERAZA pour un montant de 43322.20 € HT
- l'Entreprise Didier AYMERIC à 11300 CURNANEL pour un montant de 41000 € HT.
- L'Entreprise Menuiserie de la Haute vallée à 11260 CAMPAGNE SUR AUDE pour un montant de 43750.87 € HT
- l'Entreprise Augustin PACAREAU à 11500 QUILLAN pour un montant de 38552 € HT.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de choisir l'entreprise Augustin PACAREAU de QUILLAN pour un montant de 38552 € HT les travaux seront réalisés dans les meilleurs délais

Une délibération sera prise dans ce sens

Monsieur le Maire informe le conseil que la salle de la garderie a été entièrement repeinte par les employés municipaux, au cours du mois d'août. Il conviendra de poursuivre la peinture des classes au cours du prochain été.

Il indique également qu'une porte blindée devra être posée pour sécuriser la salle des ordinateurs afin de satisfaire aux exigences de l'assurance. (Un devis sera demandé à monsieur THARIN)

## II- Avancement travaux :

### Branchements plomb :

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une aide de 600,00 € a été accordée pour chaque branchement. (Conseil Général et Agence de l'eau). Les travaux doivent commencer dans les 2 ans suivant la date de notification de la subvention. Ainsi il propose d'attendre pour lancer la consultation des entreprises et d'englober dans cette consultation le projet de remplacement de la conduite AEP sur la RD 118, afin d'obtenir la meilleure offre possible des entreprises. Le conseil valide ce report à l'unanimité.

Stephen HAYTER indique qu'il a un doute quant au bon fonctionnement du compteur du Viala, la consommation n'étant pas la même que celle relevée sur les compteurs individuels ; il convient d'effectuer une recherche de fuite.

Monsieur le Maire fait encore part dans ces doutes sur la fiabilité de nos moyens informatiques de mesure il propose une mise à plat avec la société ICO, qui ne rend pas les services attendus et au besoin se retourner vers une autre entreprise.

### Raccordement STEP de Brézilhau :

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux débiteront le 08 octobre 2012.

La RD 2 sera coupée, le temps d'une partie des travaux, une déviation et une signalisation ad'hoc seront mises en place. Les arrêtés sont à la signature.

Il rappelle que l'opération sera au final subventionnée à 80% avec une aide substantielle de l'Etat.

### Avenue de Brézilhau :

Monsieur le Maire informe le conseil de l'avancement du chantier et des différents problèmes qu'il a fallu régler (reprise des branchements assainissement, réduction des siphons, remise à niveau des branchements de la cave coopérative ...)

Le montant total des travaux s'élève déjà à la somme de 90.000,00 €. Le Conseil Général via le SIVOM apportera une aide de 30%.

RD2 Panneau entrée agglomération :

Monsieur le Maire propose que le panneau d'entrée d'agglomération « Campagne sur Aude » soit déplacé après l'entrée de la propriété PONS, afin de pouvoir placer correctement le futur radar pédagogique.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Une délibération sera prise dans ce sens.

Aire de jeu :

Les travaux avancent (muret de soutènement, bordures....)

Les jeux ont été livrés et sont en attente de montage par les employés communaux.

Maison Péchou :

Les cloisons intérieures sont quasi terminées ; l'entreprise CROS CLEMENTE a placé les gaines électriques. L'escalier est en fabrication.

Le matériel de plomberie, qui sera placé par Alain FERNANDEZ, a été livré.

RD 118 – traversée du village :

Une réunion doit se tenir le jeudi 4 octobre 2012 avec les divers intervenants (France TELECOM, SYADEN, CONSEIL GENERAL, CETUR, DDTM.....) Afin que chacun puisse bien appréhender le projet et faire part en amont de ses recommandations

Deux actions seront mises en avant dans le cadre de la sécurité routière un plateau ralentisseur au droit du pont et un chemin piétonnier, côté droit de la chaussée dans le sens LIMOUX/QUILLAN, depuis la maison THARIN jusqu'au pont. Le chemin piétonnier sera intégré au projet global de la traversée du village, afin de bénéficier des aides financières.

Concernant le virage des motards (devant la propriété PICOLILO), les travaux devraient débuter début octobre.

Eaux pluviales chemin de Roquecave et travaux divers :

Le chemin n'a pas la largeur nécessaire pour créer un pluvial.

Il convient de réaliser un busage au droit de chaque propriété pour récupérer les eaux de pluies qui seront rejetées à la rivière.

Afin que les travaux de la traversée du chemin soient réalisés correctement, il sera proposé aux propriétaires de faire intervenir le SIVOM qui estimera le coût pour chaque propriétaire.

Philippe NEUVILLE est chargé de contacter chaque propriétaire et Monsieur le Maire propose que la Mairie prenne en charge la moitié du coût concernant le pluvial uniquement.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Les travaux terminés, le goudronnage du chemin sera réalisé par le SIVOM soit en octobre / novembre, soit en début de campagne de goudronnage en 2013.

- ❖ Jérôme FERNANDEZ demande que les nids de poule dans les rues du village et des hameaux soient bouchés, il lui est répondu par l'affirmative.
- ❖ Concernant le chemin menant aux propriétés DEZARNAUD et JORDAN, la partie communale sera goudronnée (enrobé) par le SIVOM afin d'éviter le ruissellement des gravillons et l'apparition d'ornières à chaque orage.  
Un devis sera proposé par le SIVOM à ces deux propriétaires, s'ils souhaitent que les parties qui leur incombent soient réhabilitées.
- ❖ La ligne EDF qui va desservir la propriété GILLET lieu-dit « Le Méchant Pas » au premier pont, va être réalisée courant octobre. Le branchement se fera en aérien depuis la ligne desservant la propriété FOREST- MUR, traversera la rivière Aude, puis la ligne sera enterrée jusqu'à la

propriété de Monsieur GILLET.

- ❖ David FERNANDEZ demande quand le mobilier urbain relatif à l'aménagement du parking des pêcheurs sera placé. Il lui est répondu que ce point n'est pas perdu de vue, mais que malgré les efforts déployés par nos employés communaux, il a fallu prioriser les actions, le chantier pourrait être terminé d'ici la fin de l'année.

### **III- Réhabilitation du local « Martinez/Baudru » en logement :**

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il y a une belle opportunité pour transformer ce local en un petit studio d'habitation. L'engagement financier serait raisonnable et le travail pourrait être quasiment réalisé en régie communale.

Le conseil approuve à l'unanimité.

### **IV- Validation achats matériaux :**

#### Radars pédagogiques :

Philippe NEUVILLE informe le conseil que le coût d'un radar est de 1710,00€ HT

Il conviendrait d'en commander deux.

Les radars se branchent sur l'éclairage public et peuvent se déplacer facilement tant sur les RD118 et RD2.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Une délibération sera prise en ce sens.

#### Illuminations de Noël :

Six illuminations pour le centre du village et six illuminations pour le pont ont été retenues pour un montant de 4944,84 € TTC. L'achat sera effectué auprès de la société BLACHERE dans la poursuite de ce qui a déjà été installé.

Le conseil approuve à l'unanimité.

### **V- Embauche personnel CUI :**

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat liant la Mairie à Maylis DARROUX arrive à son terme et qu'à ce titre, plusieurs candidatures ont été reçues (MARCEROU Sandrine, ANSROUL Fabienne, LAFFONT Jérémy, MALET Martine)

Après réunion de la commission personnel, la candidature de MALET Martine a été retenue, étant la seule candidate éligible à un contrat aidé (CUI).

Après un tour de table, la proposition de la commission personnel est soumise au vote du conseil (9 pour- 1 abstention Jérôme FERNANDEZ)

### **VI- Détermination du prix de l'eau pour l'exercice 2013 :**

Le Maire expose la problématique de l'eau et de l'assainissement sur la commune et rappelle à la fois la nature et le coût des travaux qui ont été engagés en 2011 et 2012, mais également l'ampleur du travail qui reste à faire en matière d'eau et d'assainissement. Nonobstant du fait qu'il faudra recouvrir un jour ou l'autre à l'emprunt, il propose au titre de l'exercice 2013 de relever légèrement les tarifs pratiqués en matière d'assainissement notamment.

Il indique par ailleurs que pour pouvoir bénéficier des subventions du Conseil Général et de l'agence de l'eau le prix de l'eau et de l'assainissement doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Eau potable : minimum 1,10 HT / m<sup>3</sup>
- Assainissement : minimum 1,00 HT / m<sup>3</sup>

Ainsi Monsieur le Maire propose de relever le prix du m<sup>3</sup> assainissement en le portant de 0,96 € HT le m<sup>3</sup> à 1 € HT le m<sup>3</sup> et de laisser inchangés les autres postes de facturation.

Pour la facturation année 2013, les prix seraient donc les suivants :

- Abonnement compteur : 30 €
- M<sup>3</sup> d'eau : 1,30 € HT
- M<sup>3</sup> d'assainissement : 1,00 € HT
- Redevance communale d'assainissement : 10 €
- Redevance assainissement non collectif : 50 €

Le conseil approuve à l'unanimité l'augmentation du prix de l'assainissement de 0,96 € à 1,00 €.

- ❖ Marie Sabine FOREST- MUR propose un paiement en deux fois, afin que les ménages supportent plus facilement la dépense. Ce procédé a été mis en place dans d'autres communes avec le concours de la perception de COUIZA.

Le conseil approuve à l'unanimité et une réunion de mise en place avec les secrétaires aura lieu très prochainement.

## **VII – Questions diverses :**

### **Abattoir de Quillan :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-5 et L.5211-17 relatifs au transfert de compétences ;

-Vu l'article L.5214-21 du CGCT relatif à la procédure de représentation substitution ;

-Vu les statuts du SIVU de l'Abattoir de Quillan Haute-Vallée de l'Aude approuvés par arrêté préfectoral N°2012213-0002 en date du 31 juillet 2012 ;

L'Abattoir de Quillan est propriété du SIVU de l'Abattoir de Quillan Haute-Vallée de l'Aude, chargé de son aménagement, son développement, la diversification de ses activités et de son exploitation. Le SIVU est composé de 59 communes situées dans l'arrondissement de Limoux et sur le Canton de Mouthoumet. L'Abattoir est un outil de développement du territoire au service des éleveurs et des acteurs de la filière viande. Les enjeux sont importants pour l'ensemble du territoire communautaire, en terme de maintien de service public et d'activité économique.

C'est pourquoi, il est aujourd'hui proposé que les compétences de la Communauté de Communes soient étendues à la compétence, ainsi définie : « L'Aménagement, le Développement, la Diversification des activités et l'exploitation de l'abattoir de Quillan Haute Vallée de l'Aude ».

Conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les Communes membres de la Communauté de Communes peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à cette dernière, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi.

La compétence « Abattoir de Quillan Haute-Vallée de l'Aude » précédemment définie ne faisant partie ni des compétences obligatoires, ni des compétences optionnelles prévues à l'article L5214-16 du CGCT, elle fera partie du groupe de compétences facultatives exercées par la Communauté de Communes.

Afin que le transfert de la compétence « Abattoir de QUILLAN » soit effectif, le Conseil Communautaire et les Conseils Municipaux doivent délibérer de façon concordante.

Le Conseil Municipal de chaque membre disposera d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la Commune de la délibération de la Communauté de Communes, pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut de délibération dans ce délai sa décision est réputée favorable.

Les Conseils Municipaux doivent se prononcer dans les conditions de majorité prévues à l'article L5211-5 du CGCT. Soit, deux tiers au moins des Conseils Municipaux des Communes concernées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des Conseils Municipaux

des Communes intéressées représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre le Conseil Municipal de la Commune dont la population totale concernée, soit la Commune de Limoux.

Le Préfet constate ensuite le transfert de compétence par Arrêté Préfectoral.

Conformément au troisième alinéa de l'article L.5211-17 du CGCT, la délibération de la Communauté de Communes définit le coût des dépenses liées aux compétences transférées ainsi que les taux représentatifs de ce coût pour l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et chacune de ses Communes membres.

La Communauté de Communes exercera cette compétence en lieu et place des Communes. Conformément à l'article L5214-21 du CGCT, la procédure de représentation substitution s'appliquera : la Communauté de Communes est substituée, pour les compétences qu'elle exerce ou vient à exercer, aux Communes qui en sont membres lorsque celles-ci sont groupées avec des Communes extérieures à la Communauté dans un Syndicat de Communes, qui devient alors un Syndicat Mixte au sens de l'article L. 5711-1. Ni les attributions du Syndicat, ni le périmètre dans lequel il exerce ses compétences ne sont modifiées.

La transformation du SIVU en Syndicat Mixte sera constatée par arrêté préfectoral.

Par la suite, le SIVU de l'Abattoir de Quillan Haute-Vallée de l'Aude devenu Syndicat Mixte, réunira son Conseil Syndical pour l'informer de cette transformation et constater la substitution de la Communauté de Communes.

Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré donne son accord à l'unanimité afin que les compétences de la communauté de communes Aude en Pyrénées soient étendues à la compétence ainsi définie : « L'Aménagement, le développement, la Diversification des activités et l'exploitation de l'abattoir de Quillan Haute-Vallée de l'Aude ».

#### Parcours « No Kill » :

Monsieur le Maire informe le conseil que les divers parcours « No kill » ont connu un franc succès.

Sur 422 usagers, 300 ont été enregistrés sur la commune de Campagne sur Aude.

David FERNANDEZ demande si les données ne pourraient pas être centralisées et saisies par la Communauté de Communes.

#### Limite des communes avec Saint Ferriol :

Monsieur le Maire fait lecture au conseil d'un courrier de Monsieur le Maire de St Ferriol, relatif aux limites entre les deux communes, demandant l'intervention d'un géomètre pour un éventuel bornage à frais partagés.

David FERNANDEZ indique que, sur les cartes I.G.N., la limite se situe 10 mètres après les roches du Bac. Au débat qui a suivi et à l'unanimité, les membres du conseil ne souhaitent pas engager pour l'instant des frais en la matière, un courrier sera adressé à Monsieur le Maire de St Ferriol, dans ce sens en privilégiant la communication sur le problème soulevé, toujours préférable à des dépenses inutiles pour des raisons inconnues.

#### Protection sociale santé et prévoyance :

Monsieur le Maire commente une note d'information sur la protection sociale santé et prévoyance des agents de collectivités territoriales, permettant aux collectivités de participer financièrement aux garanties de protection sociale souscrites par leurs agents en santé et en prévoyance. Il indique que cette contribution financière n'a pas un caractère obligatoire. N'étant pas suffisamment informé sur le sujet, le conseil remet à sa prochaine réunion une prise de décision.

#### Point finances :

Marie Sabine FOREST MUR fait le point sur les finances de la commune.

Le budget de l'eau se maintient, il reste cependant fragile, un le ratio recettes / dépenses qui ne permet pas de dégager un excédent de fonctionnement substantiel.

Pour cette année, les dépenses liées aux travaux de BREZILHOU pourront être supportées sans recouvrir à un emprunt qui sera sûrement nécessaire en 2013.

Concernant le budget communal, il est en bon équilibre et d'après les projections un excédent de fonctionnement intéressant est à attendre cette année encore.

- ❖ David FERNANDEZ informe le conseil que le canal menant au moulin est en cours de nettoyage, ces travaux sont financés par le Conseil Général.
- ❖ Roland SIRE souhaite un rapprochement avec TDF afin de connaître les conditions de récupération pour la commune l'aire où se trouve l'émetteur. Il indique également qu'il convient de métrer une aire pour le columbarium et qu'il conviendrait d'agrandir le chemin des écharis.
- ❖ Steve HAYTER informe le conseil que le seuil doit être réparé, afin de maintenir le bassin à un bon niveau. Une visite sur les lieux est décidée en liaison avec le SIVOM. David FERNANDEZ demande si une païchère ne permettrait pas d'avoir un niveau d'eau correct. Philippe NEUVILLE indique qu'une païchère va générer des apports d'alluvions qui risquent de polluer la galerie par manque de courant.
- ❖ Steve HAYTER informe le conseil qu'une réunion de l'Association « mémoires de campagne » s'est tenue et pour les 170 ans du pont de campagne, une manifestation serait à prévoir. Il demande si la Mairie s'associerait à cette manifestation la réponse est affirmative seule la forme est à définir.

Après un tour de table, Monsieur le Maire clôture la séance à 23 heures 25.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire

A collection of handwritten signatures in black ink, representing the municipal council members. The signatures are varied in style and length, some appearing as simple scribbles and others as more legible cursive.A handwritten signature in black ink, representing the Mayor. The signature is a dense, somewhat circular scribble.